

La question des droits humains doit être au cœur de tout dialogue entre le gouvernement zimbabwéen et le Mouvement pour le changement démocratique

Déclaration conjointe d'Amnesty International, du Zimbabwe Human Rights NGO Forum (Forum des ONG de défense des droits humains du Zimbabwe) et de Zimbabwe Lawyers for Human Rights (Avocats du Zimbabwe pour les droits humains)

Trois mois après le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est tenu le 29 mars 2007 à Dar es Salaam, en République-Unie de Tanzanie, nous sommes plus d'une centaine d'organisations de défense des droits humains et d'organisations de la société civile du monde entier à nous unir pour demander instamment aux dirigeants de la SADC d'exhorter le gouvernement zimbabwéen à mettre un terme aux violations des droits humains dans son pays. Nous appelons en particulier le président sud-africain Thabo Mbeki, en sa qualité de médiateur nommé par la SADC, à veiller à ce que la question des droits humains occupe une place prioritaire dans tout accord susceptible d'être conclu entre le gouvernement du Zimbabwe et le Movement for Democratic Change (MDC, Mouvement pour le changement démocratique), principal parti politique d'opposition.

La situation au Zimbabwe est marquée par de nombreuses attaques contre des membres de l'opposition politique et des organisations de la société civile, dans un contexte de grave crise économique et dans un environnement de plus en plus répressif : les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion sont régulièrement bafoués par le gouvernement et les cas de violence organisée et de torture perpétrés au nom de l'État se multiplient.

Après les actes de torture et les mauvais traitements infligés à plusieurs dirigeants et membres du MDC et d'autres organisations de la société civile par la police nationale zimbabwéenne le 11 mars 2007, le président Mbeki a été chargé de faciliter le dialogue entre le gouvernement zimbabwéen et le MDC. Des militants du MDC et des défenseurs des droits humains avaient été arrêtés alors qu'ils tentaient d'assister à une réunion de prière organisée pour protester contre l'interdiction de tout rassemblement ou manifestation pendant trois mois imposée par la police dans certains quartiers d'Harare en vertu de l'article 27 de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité.

Nous sommes préoccupées par la multiplication des arrestations et des mises en détention arbitraires, de la torture et de la violence organisée au Zimbabwe depuis le sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Ainsi, au moins 30 détenus politiques arrêtés le 28 mars 2007, parmi lesquels le député du MDC Paul Madzore et le responsable des élections au sein du MDC, Dennis Murira, ont passé plus de deux mois en détention dans l'attente de leur procès ; les poursuites ont depuis été abandonnées contre 18 de ces militants.

Les avocats de ces détenus politiques, Alec Muchadehama et Andrew Makoni, ont aussi été arrêtés le 4 mai 2007 devant la Haute Cour, où ils venaient de déposer des documents judiciaires pour l'un de leurs clients, Amos Musekiwa. Ils ont été libérés sous caution le 7 mai.

Le lendemain, à Harare, la police a frappé des avocats qui s'étaient rassemblés devant la Haute Cour pour protester contre l'arrestation illégale d'Alec Muchadehama et d'Andrew Makoni. Les policiers ont fait monter de force certains d'entre eux, dont Beatrice Mtetwa, présidente de l'Ordre des avocats du Zimbabwe, dans un camion. Ils les ont ensuite emmenés dans un endroit isolé, où ils les auraient frappés avant de les libérer.

Le gouvernement zimbabwéen prétend que les arrestations arbitraires, la détention, la torture et les mauvais traitements sont des réponses justifiées aux attaques menées contre la police par des sympathisants présumés de l'opposition. Nous invitons le gouvernement zimbabwéen à ouvrir immédiatement des enquêtes impartiales sur ces attaques, comme pour tout acte criminel présumé, en respectant les droits des responsables présumés, notamment leur droit à un procès équitable. Néanmoins, les violences des manifestants ne sauraient en aucun cas justifier l'usage abusif de la force par la police, ni le recours à la torture ou aux mauvais traitements.

Nous nous inquiétons également de ce que les quelque 700000 personnes qui ont perdu leur logement ou leurs moyens de subsistance, voire les deux, dans le cadre du programme gouvernemental d'expulsions massives désigné sous le nom de code Opération Murambatsvina (Rétablir l'ordre) n'aient toujours pas reçu de dédommagement approprié de la part du gouvernement. La plupart des victimes de cette opération ont toujours besoin d'une aide humanitaire de toute urgence. Dans son initiative de médiation, la SADC ne doit pas oublier les victimes de ces violations des droits humains.

Ces préoccupations relatives aux droits humains ont été bien identifiées, notamment par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans le rapport de sa mission d'établissement des faits au Zimbabwe en 2002. Cependant, le gouvernement zimbabwéen n'a pas mis en œuvre les principales recommandations de ce rapport, ni celles de la résolution adoptée par la Commission africaine lors de sa 38e session ordinaire, en novembre 2005.

La situation des droits humains au Zimbabwe nécessite une action immédiate des dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le président Mbeki et les autres dirigeants de la SADC doivent faire clairement savoir au gouvernement zimbabwéen qu'ils ne resteront pas silencieux à propos des violations des droits humains commises dans ce pays. Ils doivent veiller à ce que celui-ci prenne immédiatement des mesures pour respecter et protéger les droits fondamentaux de l'ensemble de sa population, notamment en cessant d'utiliser la force de manière abusive et de recourir à la torture et aux mauvais traitements. Pour résoudre la crise au Zimbabwe, il est essentiel de faire le nécessaire pour que les auteurs de violations des droits humains aient à répondre de leurs actes et pour que les victimes puissent faire appel à la justice. Le déni des besoins des victimes ne permettra pas de trouver de solution durable à la crise.

Dans leurs efforts de médiation, le président Mbeki et les autres États membres de la SADC ne doivent pas se contenter de trouver une solution politique à court terme entre le gouvernement zimbabwéen et le MDC, mais chercher une solution durable à la crise relative aux droits humains au Zimbabwe. Pour y parvenir, ils doivent consulter largement les organisations de la société civile au Zimbabwe et veiller à ce que toutes les parties concernées puissent participer au processus.

Nous exhortons le président Mbeki et les autres membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans le cadre de leur opération de médiation, à veiller à ce que :

- o toutes les parties participant au processus de médiation s'entendent sur un calendrier et des repères clairs, tels que le respect et la protection des droits humains de tous, la fin de la violence organisée et la mise en œuvre des obligations du Zimbabwe aux termes des instruments relatifs aux droits humains de l'Union africaine et des Nations Unies ;
- o le gouvernement du Zimbabwe mette immédiatement un terme à sa campagne d'intimidation et de harcèlement des militants des droits humains, des dirigeants de la société civile, des membres des partis politiques d'opposition et de tous ceux qui critiquent sa politique ;
- o le gouvernement du Zimbabwe respecte pleinement les droits à la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression, et abroge ou amende ses lois nationales pour les mettre en conformité avec les normes régionales et internationales relatives aux droits humains, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Zimbabwe a ratifiés ;
- o le gouvernement zimbabwéen prenne des mesures immédiates pour mettre un terme à la torture, aux autres mauvais traitements et aux graves violations des droits humains commises par la police et les autres forces de sécurité ; les autorités zimbabwéennes appropriées doivent enquêter sur toutes les violations des droits humains et faire en sorte que leurs auteurs aient à rendre des comptes ;
- o toutes les personnes qui se sont actuellement sans domicile en raison des expulsions massives puissent bénéficier d'une aide humanitaire, et notamment recevoir un hébergement d'urgence, de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux. Les victimes d'expulsions forcées doivent aussi recevoir des

réparations satisfaisantes.

Cet appel est soutenu par les organisations suivantes :

Land Access Movement of South Africa	Afrique du Sud
Lawyers for Human Rights - South Africa	Afrique du Sud
Media Institute of Southern Africa - South Africa	Afrique du Sud
Solidarity Peace Trust	Afrique du Sud
South African NGO Coalition (SANGOCO)	Afrique du Sud
Southern Africa Litigation Centre (SALC)	Afrique du Sud
Treatment Action Campaign	Afrique du Sud
Zimbabwe Exiles Forum	Afrique du Sud
Kunst für Menschenrechte	Allemagne
Southern Africa Documentation and Cooperation Centre (SADOCC)	Autriche
Botswana Community-Based Organisations Network (BOCOBONET)	Botswana
Botswana Congress Party (BCP)	Botswana
Botswana Council of Churches (BCC)	Botswana
Botswana Council of Non-Governmental Organisations (BOCONGO)	Botswana
Botswana Network on Ethics, Law and HIV/AIDS (BONELA)	Botswana
Botswana Secondary Teachers Union (BOSETU)	Botswana
Botswana Unified Local Government Service Association (BULGASA)	Botswana
Cooperation for Research, Development and Education (CORDE)	Botswana
DITSHWANELO - The Botswana Centre for Human Rights	Botswana
Kagisano Society Women's Shelter	Botswana
Kgolagano Theological College	Botswana
Media Institute of Southern Africa (MISA) Botswana Chapter	Botswana
Transparency International Botswana	Botswana
Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)	Côte d'Ivoire
Egyptian Initiative for Personal Rights	Égypte
Human Rights Watch	États-Unis
Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT)	France
African Centre for Democracy and Human Rights Studies	Gambie
Commonwealth Human Rights Initiative	Inde
CIVICUS - World Alliance for Citizen Participation	International
Chemichemi ya Ukweli	Kenya
Citizens for Constitutional Change (4Cs)	Kenya
Coalition on Violence Against Women (COVAW-K)	Kenya
Constitutional Reform Education Consortium (CRECO)	Kenya
Fida Kenya	Kenya
Habiba International Women and Youth Affairs	Kenya
Independent Medical Legal Unit (IMLU)	Kenya
Kenya Land Alliance	Kenya
Center for Democratic Empowerment (CEDE)	Libéria
Institute for Policy Interaction	Malawi
Associação Moçambicana para o Desenvolvimento e Democracia	Mozambique
!Nara Training Centre	Namibie
Namibia Development Trust	Namibie
Namibia NGO Forum	Namibie
Nyae Nyae Development Foundation of Namibia	Namibie
The Legal Assistance Centre	Namibie
The Rainbow Project	Namibie
Zimbabwe Watch	Pays-Bas
Fahamu - Networks for Social Justice	Royaume-Uni
International Bar Association's Human Rights Institute	Royaume-Uni
Redress	Royaume-Uni

Review of African Political Economy	Royaume-Uni
Action for Community Task	Sierra Leone
Affected Mining Landowners Association - Kono	Sierra Leone
Black Hall Road Youth Organisation	Sierra Leone
Centre for Human Rights – Tongolici	Sierra Leone
Civil Society Alternative Process of Sierra Leone	Sierra Leone
Community Advocacy and Development Movement	Sierra Leone
Defence for Children International	Sierra Leone
Mining and Allied Union	Sierra Leone
Movement of Concerned Kono Youths	Sierra Leone
National Advocacy Coalition on Extractives	Sierra Leone
National Forum for Human Rights	Sierra Leone
Network for Community Development and Human Rights	Sierra Leone
Network Movement for Youth and Children	Sierra Leone
Peace and Conflict Society FBC	Sierra Leone
Rural Development and Productive Workers Union	Sierra Leone
Society for Democratic Initiatives - Sierra Leone	Sierra Leone
Sudan Organisation Against Torture (SOAT)	Soudan
Association togolaise pour la défense et la promotion des droits de l'homme (ATDPDH)	Togo
Commission épiscopale nationale Justice et Paix	Togo
Réseau de construction de la paix en Afrique de l'Ouest (WANEP) - Togo	Togo
Catholic Commission for Justice, Development and Peace (CCJDP)	Zambie
Civil Society MDG Campaign - Zambia	Zambie
Legal Resources Foundation - Zambia	Zambie
Media Institute of Southern Africa - Zambia	Zambie
Southern Africa Legal Assistance Network (SALAN)	Zambie
Bulawayo Agenda	Zimbabwe
Catholic Commission for Justice and Peace	Zimbabwe
Combined Harare Residents Association (CHRA)	Zimbabwe
Crisis in Zimbabwe Coalition	Zimbabwe
Gays and Lesbians of Zimbabwe	Zimbabwe
Justice for Agriculture Membership Association (JAGMA)	Zimbabwe
Justice for Agriculture Trust (JAG)	Zimbabwe
Legal Resources Foundation	Zimbabwe
Media Institute of Southern Africa	Zimbabwe
Media Monitoring Project of Zimbabwe	Zimbabwe
National Association of Non-Governmental Organisations	Zimbabwe
National Constitutional Assembly	Zimbabwe
Nonviolent Action and Strategies for Social Change (NOVASC)	Zimbabwe
Radio Dialogue	Zimbabwe
Southern Africa Human Rights Trust	Zimbabwe
Transparency International Zimbabwe	Zimbabwe
Women of Zimbabwe Arise (WOZA) and Men of Zimbabwe Arise (MOZA)	Zimbabwe
Zimbabwe Association for Crime Prevention and the Rehabilitation of the Offender	Zimbabwe
Zimbabwe Association of Doctors for Human Rights	Zimbabwe
Zimbabwe Civic Education Trust	Zimbabwe
Zimbabwe Human Rights Association	Zimbabwe
Zimbabwe Peace Project	Zimbabwe
Zimbabwe Women Lawyers Association	Zimbabwe